

ISO 13862:~~2021~~2022(F)

2022-01

ISO/TC 23/SC 15

Secrétariat: SFS

**Matériel forestier — Abatteuses-groupeuses — Termes, définitions et spécifications commerciales**

*Machinery for forestry — Feller-bunchers — Terms, definitions and commercial specifications*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 13862:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8bd2797-b635-4c3f-ad67-0e391cf8b1cd/iso-13862-2022>

© ISO ~~2021~~2022

Tous droits réservés. . Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

CP 401 • Ch. de Blandonnet 8

CH-1214 Vernier, Genève

Tél.: +41 22 749 01 11

E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)

~~Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)~~

~~Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)~~

Publié en Suisse

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 13862:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8bd2797-b635-4c3f-ad67-0e391cf8b1cd/iso-13862-2022>

## Sommaire

---

<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>3.1</b> <b>Termes généraux</b> .....	<b>1</b>
<b>3.2</b> <b>Termes relatifs aux masses</b> .....	<b>1</b>
<b>3.3</b> <b>Termes relatifs aux principales dimensions de la machine</b> .....	<b>2</b>
<b>3.4</b> <b>Termes relatifs aux dimensions de la tête d'abattage</b> .....	<b>4</b>
<b>3.5</b> <b>Autres définitions</b> .....	<b>7</b>
<b>4</b> <b>Informations nécessaires</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe A (informative) Exemples de dimensions et de caractéristiques</b> .....	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>4</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>3.1</b> <b>Termes généraux</b> .....	<b>1</b>
<b>3.2</b> <b>Termes relatifs aux masses</b> .....	<b>1</b>
<b>3.3</b> <b>Termes relatifs aux principales dimensions de la machine</b> .....	<b>2</b>
<b>3.4</b> <b>Termes relatifs aux dimensions de la tête d'abattage</b> .....	<b>4</b>
<b>3.5</b> <b>Autres définitions</b> .....	<b>7</b>
<b>4</b> <b>Informations nécessaires</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe A (informative) Exemples de dimensions et de caractéristiques</b> .....	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>14</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives) [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets) [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/fr/avant-propos](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos) [www.iso.org/iso/fr/avant-propos](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 23, *Tracteurs et matériels agricoles et forestiers*, sous-comité SC 15, *Matériels forestiers*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 13862:2000), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- ajout d'une nouvelle entrée terminologique pour «-abatteuse-groupeuse-»;
- déplacement de l'ISO 6814 vers la Bibliographie;
- suppression des termes «-droite-», «-», «gauche-», «-», «avant-» et «-arrière-»;
- révision de l'Article 4 pour indiquer clairement les informations requises;
- mise à jour de la Figure A.1-;
- déplacement des figures dans une nouvelle Annexe A informative-;

— application de modifications rédactionnelles.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/fr/members.html](http://www.iso.org/fr/members.html).

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 13862:2022

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d8bd2797-b635-4c3f-ad67-0e391cf8b1cd/iso-13862-2022>



# Matériel forestier — Abatteuses-groupeuses — Termes, définitions et spécifications commerciales

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie la terminologie et les informations nécessaires comme cadre général d'identification et de description des principales dimensions et caractéristiques des abatteuses-groupeuses.

Il est applicable aux abatteuses-groupeuses à chenilles et à roues.

NOTE La terminologie et les exigences données dans le présent document ne s'appliquent pas nécessairement toutes à une machine spécifique. Les machines peuvent être caractérisées par leurs dimensions et caractéristiques appropriées.

## 2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

— ISO Online browsing platform: disponible à [l'adresse](https://www.iso.org/obp)  
<https://www.iso.org/obp>

— IEC Electropedia: disponible à [l'adresse](http://www.electropedia.org/)  
<http://www.electropedia.org/>

### 3.1 Termes généraux

#### 3.1.1

##### abatteuse-groupeuse

machine automotrice conçue pour abattre les arbres et les disposer en javelles

[SOURCE: ISO 6814:2009, 2.3.2.2]

#### 3.1.2

##### plan de référence au sol

##### PRS

surface horizontale ferme et plane sur laquelle est placée la machine pour les mesurages

### 3.2 Termes relatifs aux masses

#### 3.2.1

### **masse normale de fonctionnement**

masse totale de la machine telle que spécifiée, entièrement équipée, réservoirs pleins et transportant un conducteur de 75 kg

#### **3.2.2**

### **masse maximale de fonctionnement**

masse totale de la machine telle que spécifiée, entièrement équipée, réservoirs pleins et transportant un conducteur de 75 kg, y compris toutes les options de la machine avec la combinaison châssis de roulement et chenilles la plus lourde ou les pneumatiques les plus larges / la plus grande combinaison de lest liquide, ainsi que la charge maximale indiquée par le constructeur

#### **3.2.3**

### **charge par essieu**

charge sur chaque essieu à la *masse normale de fonctionnement* (3.2.1) ou à la *masse maximale de fonctionnement* (3.2.2)

## **3.3 Termes relatifs aux principales dimensions de la machine**

#### **3.3.1**

### **longueur totale du châssis**

$l_1$

distance horizontale entre les plans verticaux, perpendiculaires à l'axe longitudinal, passant par les points les plus à l'extérieur de l'avant et de l'arrière de la machine, la tête d'abattage étant exclue

Note 1 à l'article:- Voir Figure A.1 et Figure A.2.

#### **3.3.2**

### **longueur hors tout**

$l_2$

distance horizontale entre un plan vertical passant par le point le plus à l'arrière de la machine et un plan vertical passant par le point le plus à l'avant de la tête d'abattage, le *mécanisme de nivellement* (3.5.1), si la machine en comporte un, étant positionné parallèlement au *plan de référence au sol* (3.1.2), et la tête d'abattage reposant sur le *plan de référence au sol* (3.1.2) au maximum de sa portée

Note 1 à l'article:- Voir Figure A.1 et Figure A.2.

#### **3.3.3**

### **empattement**

### **longueur de chenille au sol**

$l_3$

distance horizontale entre le centre de l'essieu avant ou de la roue folle avant et le centre de l'essieu arrière ou de l'axe du dernier barbotin ou de la roue folle arrière

Note 1 à l'article:- Voir Figure A.1 et Figure A.2.

#### **3.3.4**

### **hauteur hors tout**

$h_1$

distance verticale entre le *plan de référence au sol* (3.1.2) et un plan horizontal passant par le point le plus élevé de la machine, la structure supérieure, si la machine est équipée d'un mécanisme de nivellement, étant parallèle au *plan de référence au sol* (3.1.2) et la tête d'abattage étant positionnée comme indiqué en 3.3.2

Note 1 à l'article:- Voir Figure A.1 et Figure A.2.



**3.3.5****garde au sol** $h_2$ 

distance verticale entre le *plan de référence au sol* (3.1.2) et le point le plus bas de la partie centrale de la machine, c'est-à-dire 25 % de la *voie* (3.3.8) de part et d'autre de l'axe longitudinal de la machine

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

**3.3.6****garde au sol à l'articulation** $h_3$ 

distance verticale entre le *plan de référence au sol* (3.1.2) et le point le plus bas de l'articulation

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1.

**3.3.7****largeur hors tout** $w_1$ 

distance horizontale entre deux plans verticaux parallèles à l'axe longitudinal de la machine, et passant à la verticale des points les plus éloignés de part et d'autre de cet axe, la tête d'abattage étant positionnée comme décrit en 3.3.2

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

**3.3.8****voie** $w_2$ 

distance horizontale entre deux plans verticaux parallèles, passant par la ligne médiane des pneumatiques situés sur un même essieu, ou, dans le cas d'une machine à chenilles, la moitié de la largeur des dents du barbotin

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

**3.3.9****rayon du pneumatique sous charge** $r_1$ 

distance verticale entre le *plan de référence au sol* (3.1.2) et l'horizontale du centre de l'essieu, lorsque la masse de la machine est la *masse normale de fonctionnement* (3.2.1)

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1.

**3.3.10****angle d'articulation** $\alpha_1$ 

angle maximal, mesuré en degrés, du mouvement de la direction du châssis depuis la position de ligne droite entre les axes longitudinaux des châssis avant et arrière

Note 1 à l'article-: Voir Figure A.1.

**3.3.11****circonférence minimale de rotation** $d_1$ 

diamètre du plus petit arc décrit par le point le plus externe de la machine ou de la tête d'abattage lorsque la rotation de la structure tournante et/ou des flèches et de la tête d'abattage atteint sa limite, la tête

d'abattage étant dans une position normale de rotation et positionnée le plus près possible de la machine sans entrer en contact avec un élément non-rotatif de la structure

Note 1 à l'article: Voir Figure A.2.

### 3.3.12 rayon de rotation de l'arrière de la machine

$r_2$   
rayon maximal de l'arc décrit depuis l'axe de rotation par le point le plus extérieur de la structure supérieure, le mécanisme de nivellement, s'il existe, étant parallèle au *plan de référence au sol* (3.1.2)

Note 1 à l'article: Voir Figure A.2.

### 3.3.13 circonférence de dégagement cercle gabarit

$d_2$   
diamètre de la plus petite circonférence décrite par le point le plus à l'extérieur de la machine lorsque celle-ci tourne sans frein, tête d'abattage au niveau du sol

Note 1 à l'article: Voir Figure A.1.

### 3.3.14 inclinaison longitudinale

$a_2, a_3$   
<structure supérieure> angle maximal, mesuré en degrés, dont dispose le *mécanisme de nivellement* (3.5.1), vers l'avant et vers l'arrière, pour maintenir la structure supérieure horizontale

Note 1 à l'article:  $a_2$  = inclinaison vers l'avant;  $a_3$  = inclinaison vers l'arrière.

Note 2 à l'article: Voir Figure A.2.

### 3.3.15 angle d'inclinaison latérale

$a_4, a_5$   
<structure supérieure> angle maximal, mesuré en degrés, dont dispose le *mécanisme de nivellement* (3.5.1), vers la gauche et vers la droite dans un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de la machine, pour maintenir la structure supérieure

Note 1 à l'article:  $a_4$  = inclinaison vers la gauche;  $a_5$  = inclinaison vers la droite.

Note 2 à l'article: Voir Figure A.2.

## 3.4 Termes relatifs aux dimensions de la tête d'abattage

### 3.4.1 hauteur de souche minimale

$hh_1$   
distance verticale entre la partie inférieure de la tête d'abattage et la partie inférieure de l'arête de coupe de l'arbre

Note 1 à l'article: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

### 3.4.2 profondeur d'abattage de la machine

$hh_2$

distance verticale maximale sous le *plan de référence au sol* (3.1.2), entre celui-ci et un plan horizontal comportant le plan de coupe, l'axe vertical de la tête de coupe étant perpendiculaire au *plan de référence au sol* (3.1.2)

Note 1 à l'article: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

### 3.4.3

#### hauteur d'abattage maximale

$hh_3$

distance verticale maximale au-dessus du *plan de référence au sol* (3.1.2) entre celui-ci et un plan horizontal comportant le plan de coupe, l'axe vertical de la tête de coupe étant perpendiculaire au *plan de référence au sol* (3.1.2)

Note 1 à l'article: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

### 3.4.4

#### inclinaison longitudinale

$aa_1, aa_2$

<tête d'abattage> angle maximal d'inclinaison, mesuré en degrés, que peut prendre, vers l'avant ou vers l'arrière, l'axe vertical de l'arbre dans la tête d'abattage (3.5.3) par rapport à son pivot (3.5.4), la tête d'abattage reposant sur le *plan de référence au sol* (3.1.2) au maximum de sa portée

Note 1 à l'article:  $aa_1$  = inclinaison vers l'avant;  $aa_2$  = inclinaison vers l'arrière.

Note 2 à l'article: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

### 3.4.5

#### angle d'inclinaison latérale

$aa_3, aa_4$

<tête d'abattage> angle maximal d'inclinaison, mesuré en degrés, que peut prendre la tête d'abattage vers la gauche et vers la droite dans un plan perpendiculaire à l'axe longitudinal de la machine, les flèches et la tête d'abattage étant positionnées sur, ou parallèlement à, l'axe longitudinal ( $aa_3$  = inclinaison vers la gauche;  $aa_4$  = inclinaison vers la droite)

Note 1 à l'article:  $aa_3$  = inclinaison vers la gauche;  $aa_4$  = inclinaison vers la droite.

Note 2 à l'article: Voir Figure A.1 et Figure A.2.

### 3.4.6

#### distance d'abattage

$ll_1, ll_2, ll_3, ll_4$

distance horizontale entre l'axe de rotation de la flèche, ou de la structure tournante, ou de l'essieu avant et la *ligne médiane de l'arbre dans la tête d'abattage* (3.5.3), quand la ligne médiane de l'arbre est perpendiculaire au *plan de référence au sol* (3.1.2)

- $ll_1$  tête d'abattage reposant sur le *plan de référence au sol* (3.1.2) à sa distance minimale de la machine;
- $ll_2$  tête d'abattage reposant sur le *plan de référence au sol* (3.1.2) à sa distance maximale de la machine;
- $ll_3$  tête d'abattage à sa distance maximale au-dessus du *plan de référence au sol* (3.1.2);
- $ll_4$  tête d'abattage à sa distance maximale en dessous du *plan de référence au sol* (3.1.2)